

« L'argent ou la mort ! » La petite histoire naïve que voici est contée par un Bulgare dans les « Documents » de M. Milétits¹ : « Le 20 juin/3 juillet, deux soldats s'introduisirent chez nous et menacèrent G... de le tuer, comme « ils l'avaient fait à bien d'autres Bulgares. Tu peux te figurer l'effroi et « l'horreur qui régnèrent à la maison. Là-dessus, les soldats déclarèrent qu'ils « ne lui feraient rien s'il leur donnait 500 francs. G... avait 100 francs, qu'il ne « manqua pas de leur offrir, mais les soldats refusèrent. Alors G... leur dit « d'attendre jusqu'à ce que M... allât chercher de l'argent chez Yosko. « M..., trouvant deux gendarmes crétois, les mit au courant de l'affaire et les « amena à la maison. Les soldats se sauvèrent, et ainsi prit fin l'incident... »

Ces braves Crétois, plus d'une fois, à la connaissance de la Commission, firent tourner au vaudeville ce qui aurait pu facilement devenir tragédie. La gendarmerie crétoise fut souvent obligée de défendre la population bulgare de Salonique contre le complot tacite que formaient les evzones et les soldats grecs avec la population grecque. Voici une autre scène prise dans les documents de la Commission. Une des deux maisons qu'occupait la pension bulgare de demoiselles était restée intacte après le 18 juin. La maîtresse d'école, Ivanova, vint pour fermer la maison à clef. Elle trouva les soldats grecs banquetant devant la porte. En voyant M^{lle} Ivanova fermer les portes, les habitants grecs proposèrent aux soldats d'entrer par la fenêtre... Soldats et habitants escaladèrent la fenêtre, pillèrent la propriété de M^{lle} Ivanova, puis lui demandèrent les clefs pour opérer la perquisition légale. La maîtresse d'école porta plainte aux Crétois. On lui demanda de montrer les maisons grecques où se trouvaient les objets volés. Elle se rendit avec les gendarmes de maison en maison : ici, elle trouva son coussin, là, ses vêtements, et dans telle autre maison sa garde-robe, qu'un soldat grec avait vendue pour 5 francs.

On peut s'imaginer quels abus ont pu être commis dans cette atmosphère d'impunité. Mais pire encore que les abus était l'emploi de la force légale. C'était une sorte d'obsession que l'idée de n'avoir affaire qu'à des « comitadjis ». Les prisons de Salonique regorgeaient de Bulgares, arrêtés dans la ville même et dans le vilayet pour avoir osé se proclamer Bulgares. On évaluait de quatre à cinq mille le nombre des prisonniers envoyés en Grèce, et jusqu'à mille, celui des hommes enfermés dans les prisons de Salonique (à Yédikoulé, à Konak et dans la « nouvelle » prison). Nous aurons d'autres occasions de revenir sur l'état de ces prisons et de leurs habitants, aussi bien que sur les violations des conventions de la Croix-Rouge, commises pendant les journées mémorables des 17, 18 et 19 juin. Mais pour montrer comment on traitait, au

¹ Documents sur les atrocités grecques, extraits du livre de M. le professeur L. Milétits : *Atrocités grecques en Macédoine*, p. 65.